



Livret d'accueil

Résidence

La Valouise

E.H.P.A.D. Route de Verberie - 60129 ORROUY

Tél. : 03 44 88 38 90

Fax : 03 44 88 38 99

Site Internet : www.maisonderetraitelavalouise.fr

Mail : la.valouise@wanadoo.fr

Bienvenue à La Valouise

Madame, Monsieur,

La Direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue à la Résidence La Valouise.

Ce livret va vous permettre de découvrir l'ensemble des prestations et des informations utiles afin de vous guider dans votre nouveau cadre de vie.

Notre priorité est de vous apporter sécurité, convivialité, confort et bien-être. C'est pourquoi le personnel met à votre service son expérience, sa disponibilité ainsi que son sens de l'accueil et de l'accompagnement.

Ainsi, si vous recherchez prévenance et attention, notre établissement ne manquera pas de devenir votre nouveau foyer.

Le plaisir de retrouver une vie en collectivité harmonieuse et sereine et garantie par la reconnaissance de vos droits et libertés.

Tout le personnel de la Résidence a pour mission de vous offrir, non seulement des soins adaptés et personnalisés, mais aussi toute l'aide, l'appui, le confort et le réconfort dont vous pourriez avoir besoin afin de rendre votre séjour agréable.

La Direction



Sommaire

→ Présentation de l'établissement	p.5
→ Situation géographique	p.6
→ Conditions et formalités d'admission	p.7
Liste des pièces à fournir	p.8
Conditions de participation financière et de facturation	p.9
→ Séjour et vie pratique	p.10
Les chambres	p.10
La réception	p.11
Les salles de vie	p.11
Les salles de soins et bureaux médicaux	p.12
Le salon de coiffure	p.12
Les espaces extérieurs	p.13
→ Nos prestations	p.14 à 16
→ Soins, accompagnement et vie sociale	p.17
Projet personnalisé	p.17
Le personnel	p.17
→ Les animations	p.20
→ Le PASA	p.21
→ Votre sécurité	p.24
→ Vos droits	p.25 à 26
Les aides financières	p.25
La protection juridique	p.25
Le conseil de la vie sociale	p.26
→ Les 5 principes de la Résidence	p.27
→ Charte des droits et libertés	p.28
→ Notes personnelles	p.32





Présentation de l'Établissement

La Résidence La Valouise est un Etablissement d'Hébergement médicalisé pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Cette maison dispose de 69 lits.

dispose d'un salon de coiffure ainsi que d'un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) permettant d'accompagner les résidents au quotidien.

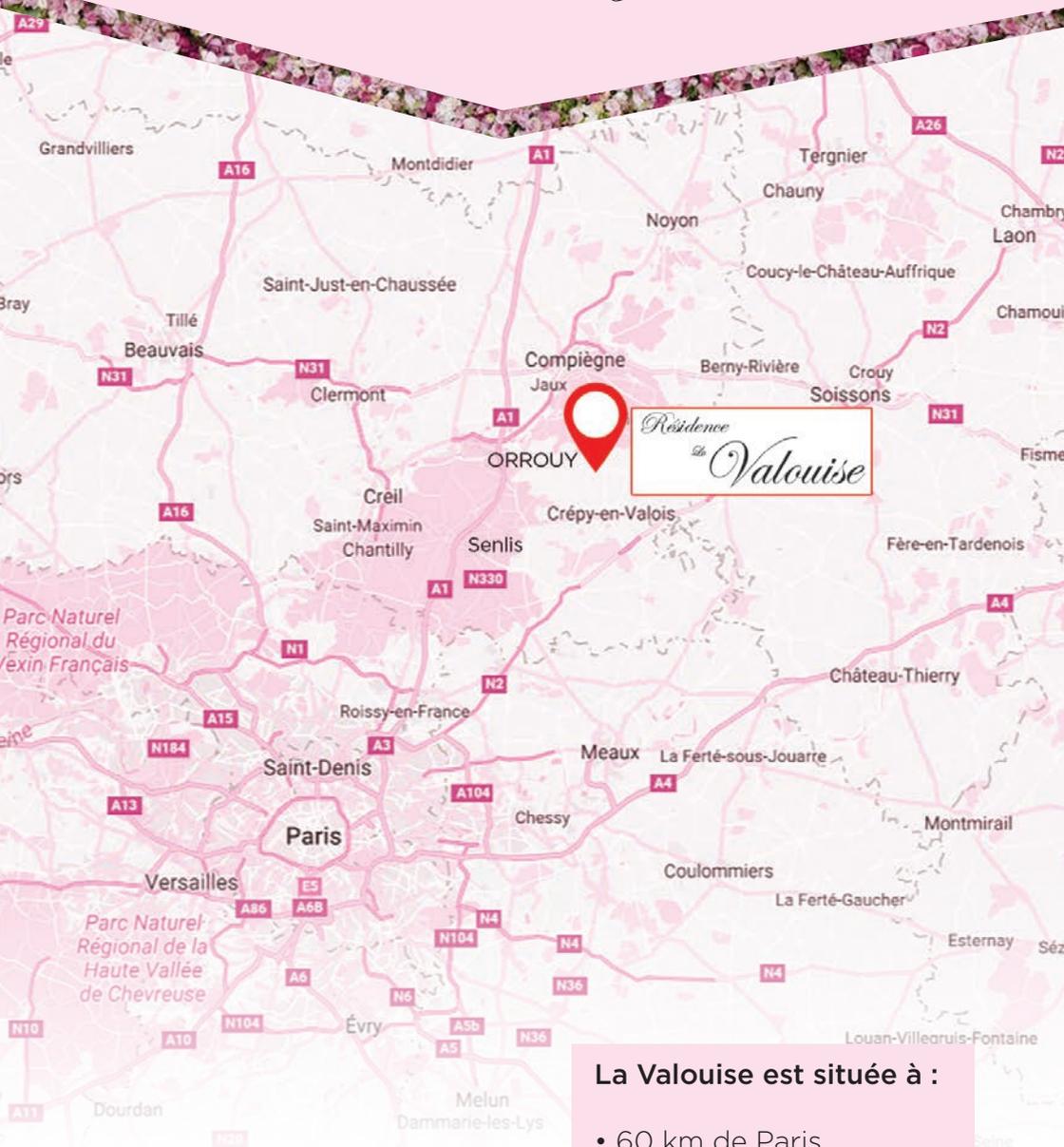
Elle bénéficie de locaux clairs, agréables et sécurisés convenant aux personnes valides et adaptés à celles en perte d'autonomie.

Située dans un parc paysagé de 1,5 hectare, cette demeure en pierre de taille est composée d'un rez-de-chaussée et de 3 étages desservis par deux ascenseurs.

Chaque étage accueille une salle à manger, un salon et une salle de soins. Enfin, l'établissement



Situation Géographique



La Valouise est située à :

- 60 km de Paris
- 20 km de Senlis
- 12 km de Compiègne
- 8 km de Crépy-en-Valois



Conditions et formalités d'admission

*P*our vous accompagner et vous conseiller dans votre démarche d'admission, voici les principales étapes :

- Prendre contact avec l'accueil pour visiter les lieux aux coordonnées suivantes.

Du lundi au vendredi,
De 9h à 18h

- Tél : 03 44 88 38 90

- Fax : 03 44 88 38 99

- Mail : la.valouise@wanadoo.fr

- Retirer un dossier unique d'admission à l'accueil ou le télécharger à l'adresse suivante :

www.maisonderetraitelavalouise.fr

- Faire compléter le volet médical par votre médecin traitant, et le volet administratif par vous ou votre famille.

Votre demande d'admission est alors étudiée par le médecin coordonnateur et prononcée définitivement par le Directeur.



Liste des pièces à fournir

- Le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement remis lors de l'admission
- L'attestation d'assurance en responsabilité civile et dommages accidents
- La copie de la carte vitale
- L'attestation d'assurance maladie et celle de la mutuelle
- Les volontés du résident sous pli cacheté
- La copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance
- La copie des trois derniers avis d'imposition ou de non-imposition
- La liste des coordonnées postales et téléphoniques des descendants directs
- La photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
- La photocopie de la convention obsèques, si vous en avez une
- Une copie du jugement de tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice (le cas échéant).



Conditions de participation financière et de facturation

Le paiement des frais de séjour par chèque, virement ou prélèvement doit être effectué mensuellement dès réception de votre facture en début de chaque mois. Une caution vous sera demandée lors de votre admission. Les tarifs journaliers sont réévalués annuellement. Une plaquette des tarifs en vigueur vous sera remise avec ce livret d'accueil.

Les frais de séjour comprennent :

- **Les dépenses liées à l'hébergement** : repas, entretien des chambres et des lieux communs, l'animation ... Le tarif hébergement est réévalué chaque année en fonction du taux arrêté par le ministre de l'Economie et des Finances.

- **Les dépenses liées à la dépendance**: les charges relatives au personnel de service, de soins, psychologue et entre autres l'achat de fournitures de confort...

Le tarif journalier à la dépendance, fixé annuellement par le Conseil Départemental de l'Oise, est déterminé en fonction de votre état de santé et de votre perte d'autonomie.

Ils sont évalués par le médecin coordinateur et l'Infirmière Diplômée d'Etat Coordinatrice (IDEC) de l'établissement quelques jours après votre admission.

Selon les résultats (GIR 1-2 et GIR 3-4), vous pouvez bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), versée par le département de votre domicile de secours (dernier domicile où vous avez vécu au moins 3 mois avant votre admission).

Cependant quel que soit votre degré de dépendance, une part reste à votre charge, le ticket modérateur correspondant au tarif du GIR 5-6 fixé par un arrêté annuel communiqué par le conseil départemental de l'Oise.



Les différents espaces de vie



Les chambres

L'établissement dispose de 63 chambres dont :

- 6 chambres doubles,
- 57 chambres individuelles.

Les chambres sont équipées d'une salle de bain avec WC, d'un système d'appel, d'une prise téléphonique et d'une prise pour la télévision. Le mobilier se compose d'un lit médicalisé, d'une table de chevet, d'une armoire, d'un fauteuil et d'une table...



La chambre étant un lieu privé, il est possible de la personnaliser, en y apportant décoration et mobilier, sous réserve toutefois de ne pas troubler la vie au sein de l'établissement. Tout matériel (lampe de chevet et mobilier apportés) doit répondre aux normes incendies imposées à l'établissement.

Le secrétariat

Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h afin de répondre à vos demandes.

Une permanence téléphonique est assurée en dehors de ces plages horaires.



Les salles de vie

A chaque étage, les salles de vie climatisées sont des lieux de convivialité où les résidents viennent se restaurer et se divertir.

Une télévision commune est présente, dans la salle de vie qui accueille également de nombreuses activités sportives, manuelles ou intellectuelles telles que les animations Wii, loto, jeux de société, cinéma, gym douce...



Les salles de soins et bureaux

Les salles de soins sont situées aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étages. Au rez-de chaussée se trouve le bureau de la psychologue et psychomotricienne, au 1^{er} étage les bureaux des infirmières, du médecin coordonnateur, de l'infirmière coordinatrice et enfin, le bureau de la Direction.



Le salon de coiffure

Un salon de coiffure est à votre disposition au premier étage. Vous avez la possibilité de contacter une coiffeuse libérale de votre choix. Ces prestations sont à votre charge.



Les espaces extérieurs

Le jardin et les terrasses extérieurs sont accessibles à tous et constituent un espace de détente, de vie sociale, d'échanges et d'activités ludiques et thérapeutiques.



Prestations et informations pratiques

Le culte

Le culte peut être pratiqué librement par chacun, selon ses convictions.

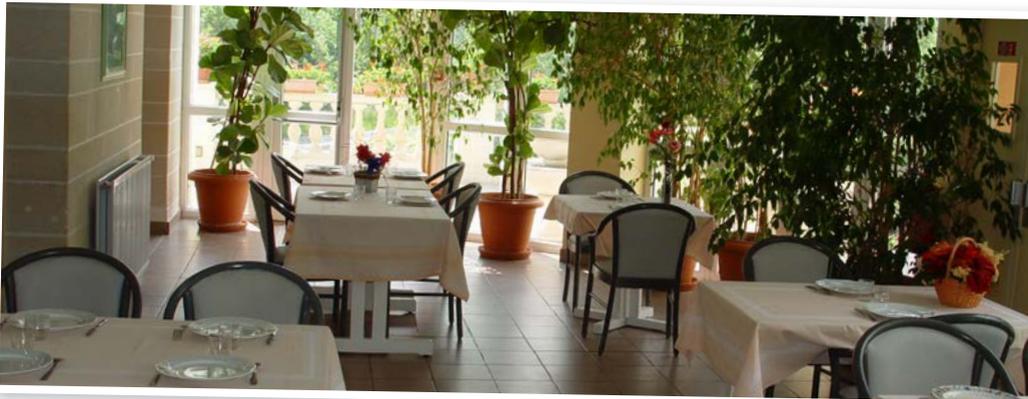
Un office religieux catholique est célébré par le prêtre de la paroisse une fois par mois en salle de vie, au 1^{er} étage. Une fois par semaine un temps de prière est organisé au sein de l'établissement par des paroissiens d'Orrouy.

Les ministres des différentes confessions peuvent vous rendre visite à votre demande.

Le téléphone

Il vous est possible de disposer d'une ligne téléphonique dans votre chambre, moyennant un abonnement dont vous ferez la demande auprès d'un opérateur.





Les repas

Les repas sont élaborés sur place par des cuisiniers qualifiés et formés à la restauration gériatrique.

Les repas sont servis en salle à manger sauf contre-indication du médecin. Les menus sont équilibrés, contrôlés par un diététicien, et peuvent être adaptés à tous régimes médicalisés.

Une commission des menus a lieu plusieurs fois par an afin de recueillir vos avis pour établir les menus et fixer des axes d'amélioration.

Petit-déjeuner :

8h00-9h00

Déjeuner :

12h00-13h30

Goûter :

15h30-16h15

Dîner :

18h15-19h00

Tisanerie :

21h00-22h00



Le linge

Le linge hôtelier (draps, serviettes de toilette et de table) est fourni et entretenu par le service lingerie de l'établissement.

L'entretien de votre linge personnel est également assuré par l'établissement, à titre gratuit. Pour cela, il devra être identifié par un marquage. Votre famille peut toutefois, si elle le souhaite, en assurer l'entretien.

Les sorties et visites

Les horaires de visite sont libres. Toutefois, les visiteurs ne doivent pas troubler la sérénité des lieux ni gêner le fonctionnement de l'établissement. Pour des raisons de sécurité et de tranquillité des résidents, il est conseillé aux visiteurs d'arriver après 11 heures et de quitter l'établissement avant 20 heures.

Vous pouvez sortir librement tous les jours, sauf contre-indication médicale, à condition d'informer le secrétariat de la durée approximative de votre absence.

Le courrier

Votre courrier et vos journaux vous sont distribués tous les jours.

Pour le départ de votre correspondance, l'accueil transmettra votre courrier au bureau de Poste du lundi au vendredi.

Il est conseillé de rappeler à vos correspondants de mentionner lisiblement vos noms et prénoms ainsi que le numéro de chambre dans laquelle vous résidez.

Nom et prénom du Résident

Résidence La Valouise

N° de chambre

Route de Verberie

60129 ORROUY



Soin, accompagnement et vie sociale

Le suivi médical

Suite à votre admission, vous avez le libre choix du médecin traitant qui prendra en charge votre suivi médical. Des visites régulières sont effectuées à la demande des équipes soignantes et/ou par vous-même.

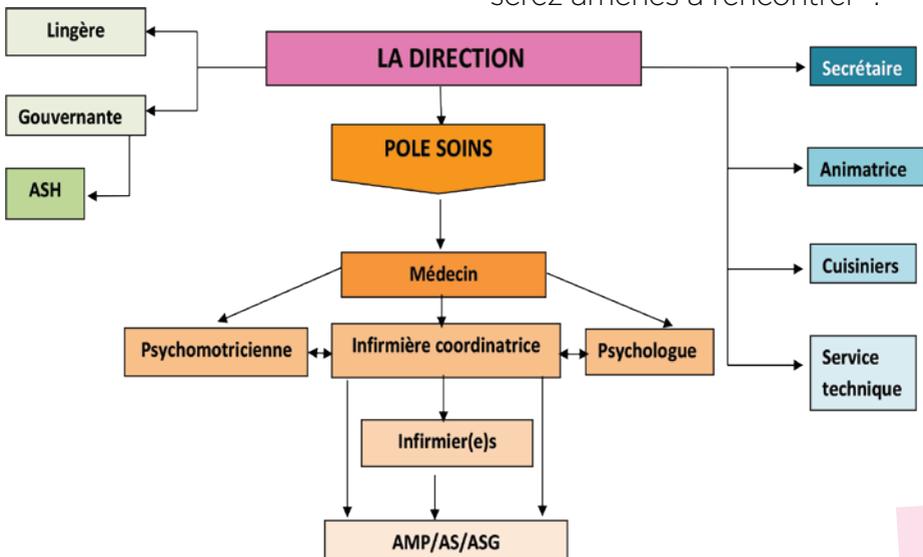
Le projet personnalisé

Votre prise en charge s'inscrit dans la durée et en partenariat avec votre famille. Elle est individualisée et s'adapte au fil du temps en fonction de vos besoins tout en favorisant le plus possible votre autonomie.

Elle est formalisée par un projet d'accompagnement personnalisé centré sur vos souhaits, vos désirs, votre rythme de vie et les soins qui vous sont nécessaires.

Le personnel

Notre équipe est pluridisciplinaire et chaque agent participe à la prise en charge globale et adaptée à vos besoins. L'ensemble du personnel met ses compétences à votre service dans le but d'assurer des prestations de qualité dans le domaine de l'accueil, de l'hôtellerie, des soins, de l'animation et ce 7/7j. Au cours de votre séjour vous serez amenés à rencontrer :





La direction

Elle encadre l'ensemble du personnel, est responsable du bon fonctionnement de l'établissement et veille au bien-être des résidents en leur assurant un cadre de vie de qualité. Elle est votre principale interlocutrice.

Le médecin coordonnateur

Il est chargé de la coordination des soins en lien avec les médecins traitants et l'équipe soignante. Il peut être contacté par vous ou votre famille.

L'infirmière coordinatrice

Elle est responsable de l'organisation, de la coordination et du contrôle des activités de soins dans leur globalité. Elle assure la transmission des informations et la bonne tenue des dossiers médicaux en collaboration avec le médecin coordonnateur. Elle participe à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au développement du projet personnalisé.

Les Infirmier(e)s Diplômé(e)s d'Etat (IDE)

Elles / ils dispensent les soins et les traitements. Elles / ils contribuent de façon active à l'accompagnement des résidents dans leur parcours de soin et leur projet de vie.

Les Aides-Soignant(e)s (AS)

Elles/ils assurent l'accompagnement des résidents dans les actes de la vie quotidienne (faire sa toilette, s'habiller, manger). Elles / ils veillent quotidiennement à maintenir au mieux l'autonomie de chaque résident.

Les Aides Médico-Psychologiques (AMP)

Elles participent à l'accompagnement des personnes âgées dépendantes, qu'elles assistent dans les gestes de la vie quotidienne tant au niveau des soins d'hygiène corporelle que des activités.

Les Assistantes de Soins en Gériatrie (ASG)

Elles assurent avec attention, vigilance, prévenance et sollicitude tous les actes qui peuvent concourir à soulager une souffrance, améliorer le confort... Avec une stimulation au quotidien, les ASG contribuent ainsi à restaurer ou préserver l'autonomie et à maintenir ou restaurer l'image de soi.

La psychologue

Elle accompagne psychologiquement les résidents et leur entourage dans les étapes qu'ils traversent. Elle est une écoute, un soutien et un accompagnement.

La psychomotricienne

Son travail vise à traiter, par et au travers du corps, les troubles psychologiques ou psychiatriques. Elle agit sur les troubles du mouvement et du geste dont peut souffrir l'individu à toute étape de sa vie.

La gouvernante

Elle est chargée de coordonner les équipes d'agents de service et de s'assurer de la propreté des locaux dans le respect des procédures et protocoles.

La lingère

Elle entretient le linge de l'établissement et des résidents. Elle vous informe lorsqu'il est nécessaire de le renouveler.

Les Agents de Services Hospitaliers (ASH)

Elles veillent au confort et au bien être des résidents, à l'entretien quotidien des chambres et des locaux communs en respectant votre intimité et les protocoles d'hygiène établis. Elles assurent également le service des repas.

Les cuisiniers

Ils ont pour mission outre la simple production culinaire, de participer au commission des menus et gérer les demandes imposées par les nutritionnistes et les pathologies des personnes accueillies.

L'agent technique

Il veille à l'entretien général de l'établissement et assure les petites réparations.

La secrétaire

Elle est chargée de l'accueil physique et téléphonique, renseigne les résidents et visiteurs et assure les tâches de secrétariat.

L'animatrice

Diplômée, elle a pour mission d'organiser et de programmer la globalité des projets des résidents en collaboration avec l'ensemble du personnel.



Les intervenants

Outre le personnel salarié, vous avez libre choix des intervenants médicaux et paramédicaux, qui vous seraient nécessaires : pédicure - podologue, kinésithérapeute, dentiste, pharmacien... Leurs coordonnées sont inscrites dans votre dossier d'admission et peuvent être modifiées à tout moment.

Les animations



Notre animatrice, notre psychomotricienne, notre psychologue, nos AMP ou des intervenants extérieurs, vous permettent de participer quasi-quotidiennement à de nombreuses activités diverses :

- **Des activités artistiques :** Musique, chant, ...
- **Des activités sociales :** Cuisine, jeux de société, groupes de parole, célébration des anniversaires, spectacles, cinéma...
- **Des activités de stimulation cognitives et sensorielles :** Atelier mémoire, atelier d'écriture, atelier jardinage...

De plus, de nombreux événements du calendrier sont programmés tout au long de l'année : Noël, pâques, ...

Le PASA

La Résidence ne dispose pas d'unité spécialisée Alzheimer.

Toutefois, les unités de vie sont conçues de manière à pouvoir accueillir des personnes nécessitant des soins particuliers.

Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) présent dans notre établissement permet d'accueillir les résidents désorientés de l'EHPAD présentant des troubles du comportement modérés. Ce pôle apporte une réponse non médicamenteuse à ces troubles du comportement.



Des activités sociales et thérapeutiques sont proposées au sein du PASA, par un personnel qualifié et formé avec pour objectifs :

- le maintien du lien social,
- la mobilisation des fonctions sensorielles,
- la stimulation ou réhabilitation des fonctions cognitives restantes,
- la prévention des troubles de la marche et de l'équilibre,
- l'acquisition des gestes de la vie quotidienne.

L'espace Magnolia

C'est une salle d'activités conviviale, chaleureuse et rassurante localisée au 2^{ème} étage de manière à s'adapter aux activités proposées dans le projet de vie (activités de stimulation psychosociale, activités psychomotrices...).



L'espace Camélia

Salle d'activités localisée au 1^{er} étage en face du jardin thérapeutique, véritable espace de convivialité dédié à certaines activités collectives (travaux manuels, jeux, ateliers mémoire...).

La cuisine thérapeutique

Un lieu dédié à la cuisine ouvre ses portes une fois par semaine. Dans une atmosphère calme, les résidents réapprennent des gestes simples, développent leur autonomie, une dextérité et une vivacité d'esprit ralentis. Cette activité riche en échanges permet entraide et valorisation de l'image de soi.



Le jardin thérapeutique

La Résidence dispose d'un **jardin et de jardinières thérapeutiques**, dans lesquels les résidents gardent le contact avec la nature en prenant soin des plantes.

Cultiver son jardin fait partie des thérapies les plus efficaces pour apaiser l'esprit tout en soignant le corps.



L'espace Snoezelen

L'approche Snoezelen est une démarche d'exploration sensorielle, de détente et de plaisir basé sur la stimulation des 5 sens.

Une salle dédiée est aménagée au 2^{ème} étage.



Votre sécurité



La surveillance de l'établissement et de ses résidents est assurée 24h/24h. Tous les accès sont sécurisés, de jour comme de nuit, afin de contrôler les entrées et les sorties.

L'établissement répond à toutes les obligations légales et réglementaires. La Résidence La Valoise dispose d'un système de sécurité-incendie avec fermeture automatique des portes coupe-feu et l'ouverture des extracteurs de fumée.

En cas d'alerte, il vous est demandé de respecter scrupuleusement les consignes données par le personnel.

Les lieux d'hébergement pour personnes âgées sont assujettis à l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à l'usage collectif.

Il vous est demandé de nous remettre, chaque année à l'échéance, un appel à cotisation de votre assurance responsabilité civile.



Vos droits

Les aides financières

- **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).** Elle est destinée aux personnes de plus de 60 ans qui relèvent des GIR 1-2 et 3-4 uniquement.

Cette aide est déduite du tarif dépendance. La demande se fait auprès de votre Conseil Départemental.

- **L'Aide Personnalisée au Logement (APL).** Cette allocation permet de vous aider à assumer en partie les frais d'hébergement. La demande se fait auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Beauvais. Le montant de l'allocation est variable selon vos ressources.

- **Les aides fiscales :** L'administration fiscale prévoit une réduction d'impôts pour les personnes hébergées en EHPAD.

La protection juridique

Vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique prévue par la loi du 5 Mars 2007, si vous êtes en l'impossibilité de pourvoir seul à vos intérêts en raison d'une altération de vos facultés mentales ou corporelles de nature à empêcher l'expression de votre volonté.



Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Conformément à la législation, nous avons mis en place un conseil de la Vie Sociale : c'est une **instance d'expression se réunissant plusieurs fois par an.**

Composé de représentants des résidents, des familles, du personnel et de la Direction, le conseil de la vie sociale **formule des avis et des propositions sur toute question relative au fonctionnement de l'établissement ou de ses services.**

Sont particulièrement concernés l'organisation intérieure, la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle, les services thérapeutiques et les projets de travaux et d'équipements.



Les 5 principes de la "Résidence La Valouise"

Principe N°1 : Les résidents doivent être heureux et fiers de vivre dans ce qui est leur « maison ». Il doit s'y développer un esprit de corps, de solidarité vis-à-vis de l'autre et une joie de vivre en fonction des possibilités physiques et intellectuelles de chacun.

Principe N°2 : Toute personne doit être accueillie à la Résidence qu'elle soit valide, semi valide ou invalide. Toute personne âgée chez qui survient un handicap doit pouvoir rester dans l'établissement.

Principe N°3 : La qualité de vie de la personne âgée est largement liée à celle de son état physique, mais aussi : au maintien en éveil de ses facultés de perception, au sentiment d'être utile, à la qualité et/ou fréquence de ses rapports avec les autres et à son intérêt de vie.

Principe N°4 : La vieillesse n'est pas une maladie, mais elle entraîne inéluctablement une diminution des capacités liées à l'âge. Nous y sommes ou serons tous confrontés. Elle est la phase finale de la vie, la mort fait simplement partie de la vie, elle doit être prise en compte et en charge par un ultime accompagnement.

Principe N°5 : L'établissement d'accueil pour personnes âgées étant un relais à la famille, la participation de celle-ci est vivement souhaitée. Elle est facilitée par des horaires de visite souples et aménageables, la possibilité de participer aux activités et loisirs grâce au dialogue privilégié entre toutes les parties concernées.



Charte des droits et libertés de la personne âgée

Il est indispensable que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance soit respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix. Cette charte veille à ce que ces principes soit appliqués.

Article 1 : Choix de vie

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

Article 2 : Domicile et environnement

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

Article 3 : Une vie sociale malgré les handicaps

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

Article 4 : Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

Article 5 : Patrimoine et revenus

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

Article 6 : Valorisation de l'activité

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités manuelles et intellectuelles.

Article 7 : Liberté de conscience et pratique religieuse

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

Article 8 : Préserver l'autonomie et prévenir

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

Article 9 : Droit aux soins

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

Article 10 : Qualification des intervenants

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

Article 11 : Respect de la fin de vie

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

Article 12 : La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

Article 13 : Exercice des droits et protection juridique de la personne

Toute personne en situation de dépendance doit voir protéger non seulement ses biens mais aussi sa personne.

Article 14 : L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

Notes personnelles



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remerciements

Nous tenons à remercier vivement toutes les personnes (familles, résidents, salariés et bénévoles) qui ont contribué activement à la sortie de cette nouvelle édition du livret d'accueil par leurs relectures scrupuleuses, remarques et suggestions avisées et constructives.



Résidence

La Valouise

E.H.P.A.D. Route de Verberie - 60129 ORROUY

Tél. : 03 44 88 38 90

Fax : 03 44 88 38 99

Site Internet : www.maisonderetraitelavalouise.fr

Mail : la.valouise@wanadoo.fr